

RAPPORT

DÉCEMBRE 2022

POLITIQUE

BIODIVERSITÉ



ASSET
MANAGEMENT



TOCQUEVILLE
Finance

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète.

Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Elle fournit des stocks d'actifs naturels (le capital naturel) et rend des services essentiels au bon déroulement de certaines activités (les services écosystémiques) : **c'est le socle de notre économie et notre société.**

Le dernier rapport global de l'IPBES¹ estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, atteignant un rythme de déperdition jusqu'alors jamais été atteint dans l'histoire de l'humanité.

69% de la biodiversité mondiale a disparu depuis 1970² ; environ 25% des espèces sont en voie d'extinction, et la biomasse totale des mammifères sauvages a chuté de 82%³. **Cette dégradation est la conséquence directe et indirecte de nos activités humaines, qui exercent des pressions majeures sur la nature.**

1 - Source : IPBES Global Assessment Report, 2019

2 - Source : Rapport Planète Vivante, WWF 2022

3 - Source : IPBES Global Assessment Report, 2019

LES CHOIX QUE NOUS FAISONS AURONT DES EFFETS SUR LE CLIMAT & LA BIODIVERSITÉ

INTERACTIONS HUMAINES INDIRECTES

Démographie



Socioculturel



Économie



Technologie



Gouvernance



Valeurs



INTERACTIONS HUMAINES DIRECTES

Extraction
d'énergies
fossiles



Exploitation
des terres
et de la mer



Surexploitation



Pollution



Espèces
invasives

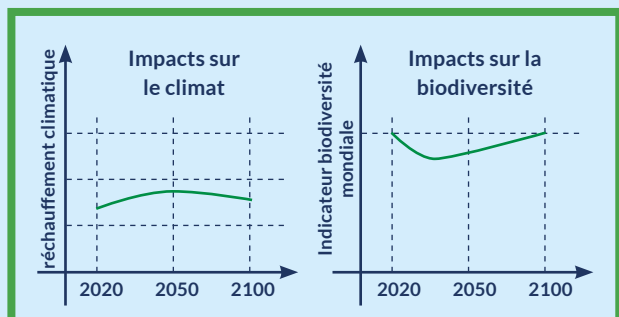
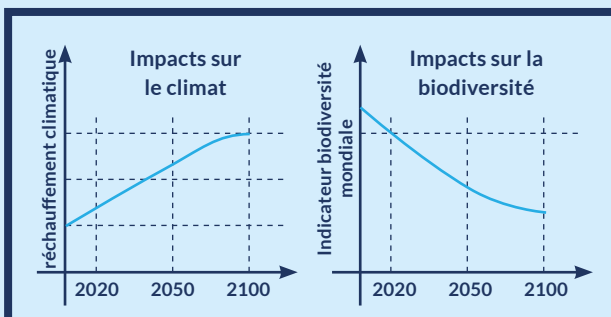


SCÉNARIO DU STATU QUO

Politiques et valeurs
actuelles, entraînant
des pressions croissantes

SCÉNARIO DE LA TRANSITION

Changements transformateurs,
entraînant une diminution
rapide des pressions



Source : Rapport planète vivante, WWF, 2022

Il est urgent de résorber la perte de biodiversité, qui fait partie des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies qu'il nous faut atteindre pour maintenir un monde viable à 2030. C'est l'objet de la Convention sur la Biodiversité Biologique des Nations Unies et de sa conférence des parties (COP) à l'échelle internationale, mais aussi de politiques européennes et nationales. C'est également l'un des objectifs poursuivis dans le cadre des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des multinationales et d'initiatives du secteur financier telles que la Finance For Biodiversity Pledge, dont LBP AM est signataire.

Cette politique présente l'engagement de La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Tocqueville Finance (TFSA) à agir systématiquement dans leur politique d'investissement pour intégrer l'enjeu de la préservation de la biodiversité. LBP AM/TFSA souhaitent mobiliser l'ensemble des leviers d'action dont ils disposent pour aligner leur action sur le Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'Après-2020, qui guidera l'action en faveur de la protection du vivant à l'échelle internationale.

En particulier, nous nous attachons à :

- ▶ **sensibiliser et accompagner les entreprises** ayant une forte incidence ou dépendance à la biodiversité dans la mise en place d'un plan de maîtrise de leurs risques et impacts sur la biodiversité ;
- ▶ **exclure des acteurs ayant une incidence trop conséquente** sur la biodiversité sans mise en place d'un plan de remédiation ;
- ▶ **intégrer des points de données** sur la biodiversité dans nos outils d'aide à la décision d'investissement ;
- ▶ **appliquer dans notre propre fonctionnement** des actions favorables à la protection de la biodiversité.

Nos mesures contribuent à **16 des 21 actions cibles** définies par **le projet de Cadre Mondial pour la Biodiversité**, inscrivant LBP AM/TFSA, à leur échelle, au cœur des actions à déployer par les gouvernements, les acteurs privés, et les citoyens pour préserver la nature.

CHAPITRE I	
INTRODUCTION	6
a. La biodiversité : un enjeu clé	7
b. Une montée en puissance réglementaire et normative	8
CHAPITRE II	
NOS ENGAGEMENTS	9
CHAPITRE III	
NOTRE POLITIQUE D'EXCLUSION	11
a. Objectifs et périmètre	12
b. Données sources	12
c. Approche	13
CHAPITRE IV	
NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT	15
a. Engagement bilatéral	16
b. Engagement collaboratif	18
c. Politique de vote en matière de biodiversité	20
CHAPITRE V	
NOTRE POLITIQUE D'INTÉGRATION DANS LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT	22
a. Intégration de la thématique Biodiversité dans la notation GREaT	23
b. Suivi du KPI empreinte biodiversité ou « Global Biodiversity Score »	24
CHAPITRE VI	
NOS ACTIONS DE PLAIDOYER	25
CHAPITRE VII	
NOTRE MOBILISATION INTERNE	27
a. Nos actions de mécénat	28
b. politique RSE sur le volet biodiversité	28
ANNEXES	
a. Cartographie de nos actions avec les attendus du Global Biodiversity Framework	30
b. Questionnaire à destination des entreprises dans le cadre de la constitution de la liste d'exclusion	34

INTRODUCTION

La biodiversité : un enjeu clé

La biodiversité se définit comme la variété des formes de vie sur Terre, comprenant trois niveaux interdépendants : diversité des écosystèmes, diversité des espèces et diversité génétique au sein de ces mêmes espèces.

Elle offre des biens et services irremplaçables et indispensables à l'homme, tels que les services :

- ▶ **d'approvisionnement**, comme la nourriture, l'eau, les produits pharmaceutiques, les minerais, etc...
- ▶ **de régulation**, tels que la protection des côtes, du climat ou la pollinisation.
- ▶ **culturels**, essentiels pour des secteurs comme le tourisme ; spirituels ou de bien-être.

Fournis à titres gratuits, ils sont essentiels au bon fonctionnement de notre économie. Bien que complexes à estimer, la moitié du PIB mondial reposerait sur des services rendus par la nature et le dysfonctionnement des principaux services écosystémiques représenterait un coût annuel de 125 trillions de dollars soit 1,5 fois le PIB mondial⁴.

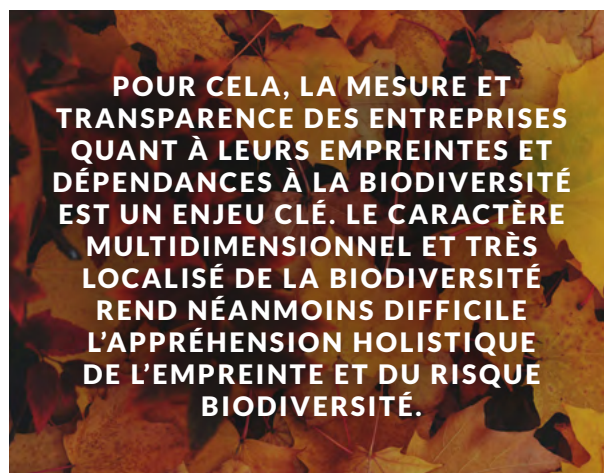
L'exploitation par l'homme des ressources naturelles et des services rendus par la nature croît de façon exponentielle, à un rythme qui désormais menace son intégrité. **Les activités humaines exercent cinq formes de pressions sur la biodiversité⁵ :**

- ▶ le changement d'utilisation des terres et océans et l'artificialisation des sols,
- ▶ la surexploitation des ressources biologiques,
- ▶ le changement climatique,
- ▶ la pollution,
- ▶ la prolifération d'espèces invasives.

Outre l'enjeu global que représente l'érosion générale de la biodiversité pour nos sociétés, les investisseurs en particulier doivent s'intéresser de manière plus fine aux risques relatifs à la biodiversité pour les entreprises investies.

Ces derniers sont de deux natures :

- ▶ les dépendances à la nature, qui constituent un risque « physique » pour les entreprises lorsque les biens et services rendus par cette dernière dysfonctionnent ou cessent ;
- ▶ le développement de la réglementation et de la sensibilisation des consommateurs, crée un risque « de transition » pour les sociétés qui ont une empreinte très négative sur la biodiversité.



4 - Costanza et al. (2014)

5 - https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

Une montée en puissance réglementaire et normative

La Convention des Nations Unies pour la Diversité Biologique (UN CBD) est la convention de référence sur la préservation de la biodiversité. Elle devrait fixer au travers de son Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après-2020⁶ (Global Biodiversity Framework) des objectifs globaux, dans lesquels l'ensemble des parties prenantes auront leur rôle à jouer. **D'ores et déjà, une réglementation européenne relative à la transparence des acteurs économiques sur leur impact sur la biodiversité se développe :**

- ▶ **L'article 29 de la Loi Energie-Climat française⁷** est le premier texte réglementaire imposant notamment aux institutions financières de rapporter leur politique de gestion des risques en matière de biodiversité et la façon dont elles répondent aux objectifs posés par la Convention.
- ▶ En Europe, **la réglementation SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation)⁸ dispose que les investisseurs reportent sur les activités des entreprises financées dans des zones de biodiversité considérées sensibles. Ils peuvent également reporter sur des indicateurs relatifs à la part des sociétés financées disposant de politiques biodiversité ou déforestation. En outre, ils doivent reporter sur de nombreux indicateurs relatifs aux pressions sur la biodiversité : utilisation des terres, de l'eau, gestion des déchets, consommation de ressources naturelles, climat.
- ▶ En outre, **la Taxonomie Européenne⁹** des activités durables comportera prochainement une description des activités et critères permettant d'identifier les activités contribuant à la préservation et restauration de la biodiversité. Entreprises et investisseurs devront ainsi produire un reporting sur cette contribution.
- ▶ **La directive CSRD¹⁰** (Corporate Sustainability Reporting Directive) étend également le reporting des entreprises, sur les thématiques « Biodiversité et Ecosystèmes » ; « Ressources aquatiques et marines », mais également sur les pressions « Pollution » et « Changement Climatique » ainsi que les solutions telles que l'« Economie Circulaire ».

À l'international, des initiatives volontaires se structurent pour encourager les entreprises à établir des objectifs pour la préservation du vivant :

- ▶ le Science Based Targets Network accompagne les entreprises dans la définition de Science Based Targets for Nature ;
- ▶ la Taskforce for Nature-Related Financial Disclosure (TNFD) développe un cadre de reporting dédié au capital naturel s'articulant avec celui de la TCFD sur le climat ; l'objectif global pour la nature « Nature-Positive d'ici à 2030 »¹¹, qui couple réduction de la destruction du vivant et restauration de la biodiversité, sert de socle à l'établissement du Global Biodiversity Framework.

6 - CBD, 2022 <https://www.cbd.int/doc/c/d40d/9884/b8a54563a8e0bf02c1b4380c/wg2020-03-03-fr.pdf>

7 - https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039355992

8 - https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2022.196.01.0001.01.ENG&toc=OJ%3AL%3A2022%3A196%3ATOC

9 - https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/tools-and-standards/eu-taxonomy-sustainable-activities_en

10 - https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en

11 - "A global goal for nature : Nature Positive by 2030" <https://www.naturepositive.org/>

NOS ENGAGEMENTS



En s'appuyant, prolongeant et anticipant sur ce cadre, LBP AM/TFSA s'engagent en faveur de la protection de la biodiversité, via :

1. **La maîtrise de leur exposition** à des sociétés ayant un impact grave sur la biodiversité et ne mettant pas en place de mesures de remédiation appuyées d'un plan d'action crédible.
2. **Un engagement actionnarial** pour inciter les entreprises investies à maîtriser leurs impacts sur la biodiversité et leurs dépendances au capital naturel.
3. **Le soutien à des initiatives réglementaires** visant à renforcer l'action des entreprises, y compris financières, en faveur de la préservation de la biodiversité.
4. **L'intégration systématique de la biodiversité** dans nos processus d'analyse et de sélection de titres.
5. **Un suivi de l'empreinte biodiversité** de ses investissements ;
6. **Un plan d'action RSE** pour des actions favorables à la protection de la biodiversité dans notre propre fonctionnement.

Finance for Biodiversity Pledge

Depuis 2021, LBP AM est signataire du Finance for Biodiversity Pledge¹² aux côtés de sa maison-mère La Banque Postale. Via cette initiative internationale, nous nous engageons à :

- ▶ **partager** les connaissances acquises avec d'autres investisseurs ;
- ▶ **mesurer** notre impact sur la biodiversité ;
- ▶ **nous fixer des objectifs** pour diminuer cet impact ;
- ▶ **engager** le dialogue avec les entreprises investies sur le sujet de la biodiversité ;
- ▶ **rapporter** publiquement nos actions.

La présente politique constitue l'un des vecteurs clé de mise en œuvre de cet engagement.

12- <https://www.financeforbiodiversity.org/about-the-pledge/>

NOTRE POLITIQUE D'EXCLUSIONS

Objectifs et périmètre

La politique d'exclusion LBP AM/TFSA vise à limiter l'exposition de LBP AM/TFSA à des sociétés ayant les incidences les plus graves et irrémédiables sur la biodiversité.

LBP AM/TFSA S'ENGAGENT À MAÎTRISER LEUR EXPOSITION À DES SOCIÉTÉS AYANT UN IMPACT GRAVE SUR LA BIODIVERSITÉ ET NE METTANT PAS EN PLACE DE MESURES DE REMÉDIATION APPUYÉES D'UN PLAN D'ACTION CRÉDIBLE.

Maîtriser son exposition contribue à :

- ▶ **la mise en œuvre volontaire du devoir de vigilance** tel qu'établi par les principes de l'OCDE à l'attention des multinationales ;
- ▶ **la prise en compte des impacts négatifs sur la biodiversité** tels que définis par la directive SFDR et du critère de « Do No Significant Harm » de la Taxonomie Européenne ;
- ▶ **la gestion du risque réputationnel et financier** qui peut être issu de l'investissement dans des sociétés ayant des pratiques très controversées (litiges, risque commercial...).

Cette politique d'exclusion est appliquée à l'ensemble des fonds ouverts LBP AM/TFSA et proposée aux clients en fonds dédiés. **Elle s'articule avec la politique d'engagement en matière de biodiversité.**

Données sources

Compte-tenu de la part et du nombre très important de sociétés ayant un impact négatif sur la biodiversité, afin de détecter celles présentant **les incidences les plus graves et irrémédiables, LBP AM/TFSA s'appuient sur :**

- ▶ une analyse des secteurs présentant des enjeux critiques en matière de biodiversité en s'appuyant sur l'outil ENCORE des Nations Unies ; afin de prioriser les secteurs à plus forts enjeux ;
- ▶ la base de données BIA-GBS¹³ permettant d'apprécier l'incidence sur la biodiversité des activités d'une entreprise ;
- ▶ des indicateurs de controverses publiés par les fournisseurs de données auxquels LBP AM/TFSA font appel comme Moody's ESG, ISS et MSCI ;
- ▶ des rapports d'ONG spécialisées analysant les pratiques de certaines entreprises.

13 - Le Global Biodiversity Score est une mesure d'incidence des activités d'une entreprise sur la biodiversité reposant sur les 5 pressions principales qui s'exercent sur la biodiversité. Il se décompose en 4 mesures d'impact évalués en msa.km² (statiques aquatiques et terrestres ; et dynamiques aquatiques et terrestres) ; c'est-à-dire en abondance moyenne d'espèce au km² en comparaison avec son état primaire ; quantifiant ainsi la perte de diversité biologique liée aux activités de l'entreprise. Ces 4 points de données sont agrégés en une mesure unique : le msa.ppb* qui permet d'agrèger mathématiquement des impacts de natures différentes.
<https://www.cdc-biodiversite.fr/le-global-biodiversity-score-pour-les-institutions-financieres/>

Approche

La liste d'exclusion « Biodiversité » est constituée à l'issue de deux étapes :

Une analyse quantitative, reposant sur 3 critères, permettant d'identifier les sociétés ayant un fort impact sur la biodiversité :



Une analyse qualitative des politiques et pratiques de ces sociétés, qui ne sont pas intégrées à la liste d'exclusion dès lors qu'elles répondent à l'ensemble des critères suivants :

- ▶ L'entreprise dispose d'une **politique biodiversité**. Celle-ci peut être dédiée ou incorporée dans une politique RSE globale.
- ▶ L'entreprise a conduit une **évaluation de ses principaux risques et dépendances ainsi que de ses impacts sur la biodiversité**. Elle précise le périmètre sur lequel elle a mené cette étude et si celle-ci tient compte de sa chaîne d'approvisionnement. Elle donne le plan qu'elle met en œuvre pour étendre son étude à l'ensemble de sa chaîne de valeur.
- ▶ L'entreprise s'est fixé **des objectifs en termes de protection de la biodiversité et de réduction de son impact**; s'aligne sur des standards internationaux ou des objectifs globaux en matière de protection de la nature avec des dates butoirs portant en priorité sur ses activités directes et si possible sa chaîne de valeur.
- ▶ L'entreprise dispose d'un **plan d'action** avec **un horizon de temps déterminé** et se fixe des points intermédiaires afin d'atteindre son objectif.

14 - Le msa.ppb d'une entreprise est rapporté à son chiffre d'affaires. Ce seuil a été fixé car correspondant aux valeurs extrêmes d'une étude statistique portant sur l'échantillon global de données.

15 - Au sein des secteurs déterminés comme les plus critiques au sens des impacts recensés dans l'outil ENCORE, des classes sont définies en couplant un secteur d'activité (GICS 2) et une zone géographique (Europe Développée, Amérique du Nord, Asie Pacifique Développée, Emergents) au sein desquels sont identifiés statistiquement les entreprises dont l'empreinte est significativement plus élevée que leur comparable car dépassant un seuil fixé par groupe de pairs tel que : Q3 + (1,5*écart interquartile).

16 - Les controverses sont évaluées en croisant plusieurs sources de données (MSCI ; Moody's ; ISS ; données d'ONG) et sont étudiées au cas par cas.

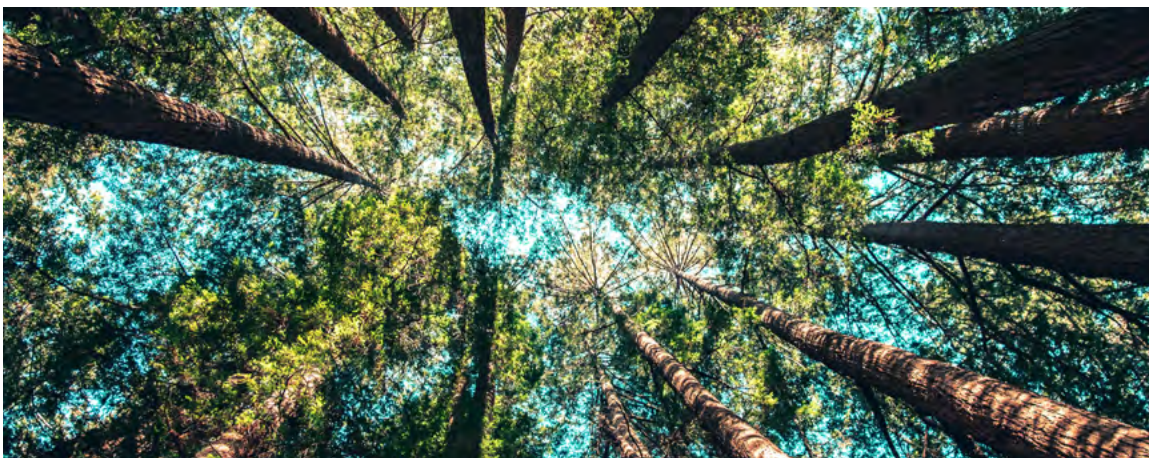
- ▶ L'entreprise a intégré la notion de **dépendance** au capital naturel et aux services écosystémiques dans sa politique de **gestion des risques**.
- ▶ L'entreprise rapporte **des indicateurs ou métriques** concernant ses dépendances ou impacts sur la biodiversité et leur évolution afin de rendre de compte des progrès dans l'atteinte de ses objectifs.

En outre, les pratiques suivantes sont encouragées, mais non discriminantes pour la constitution de la liste d'exclusion, compte tenu du manque de maturité du sujet :

- ▶ **la prévention proactive** de la dégradation de la nature et de la dégradation des habitats ;
- ▶ l'intégration des sujets de biodiversité dans **les principes de gouvernance** et dans la stratégie de l'entreprise ;
- ▶ **les actions de recherche et développement** en faveur de la restauration et protection de la biodiversité ;
- ▶ la mise en place d'**initiatives de restauration**.

Dans le cas où ces données ne seraient pas disponibles publiquement ; LBP AM/TFSA prendront contact avec l'entreprise¹⁷, qui disposera d'un délai de 2 mois pour apporter les éléments justifiant sa réintégration. LBP AM/TFSA se réservent la possibilité de ne pas exclure, dans ce délai, les sociétés qui se sont dotées d'un plan structuré et publié de remédiation des impacts sur la biodiversité : elles feront l'objet d'un suivi et d'un engagement pour s'assurer de l'effectivité du plan d'action au regard des critères d'exclusion.

La liste est mise à jour à une fréquence annuelle et validée par un comité dédié ; les controverses seront quant à elles étudiées au fil de l'eau.



17 - Cette prise de contact prendra la forme d'un questionnaire et éventuels échange additionnels

NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Engagement bilatéral

LBP AM/TFSA engagent un dialogue avec certaines entreprises appartenant à des secteurs clés pour la biodiversité afin de renforcer la compréhension des enjeux et le développement de ses attentes sectorielles en matière de gestion de la biodiversité.

Un secteur est sélectionné pour une période de 2 à 3 ans, au cours de laquelle des échanges réguliers sont organisés avec certaines entreprises y appartenant.

**LBP AM/TFSA S'ENGAGENT
À DIALOGUER AVEC LES
ENTREPRISES INVESTIES
AFIN DE LES INCITER À
MAÎTRISER LEURS IMPACTS
SUR LA BIODIVERSITÉ ET
LEURS DÉPENDANCES AU
CAPITAL NATUREL.**

Le secteur Biens de consommation (GICS 2)

il a été sélectionné pour les années 2022-2023 car il constitue la principale exposition de LBP AM/TFSA parmi les secteurs à fort enjeu pour la biodiversité.

Il est décomposé en 3 sous-secteurs :

- ▶ Commerce de détail de produits alimentaires et de première nécessité ;
- ▶ Nourriture, Boissons et Tabac ;
- ▶ Produits ménagers et personnels.

LBP AM/TFSA se fixent pour objectif d'échanger avec au moins 10 entreprises dans ce cadre.

Les entreprises sont sélectionnées sur la base des détentions en capital de LBP AM/TFSA et du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux de LBP AM/TFSA.

Les attentes de LBP AM/TFSA s'appuieront sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise :

- ▶ le déploiement d'un reporting selon le cadre de la **TNFD** et la mise en conformité avec les futures normes **CSRD** ;
- ▶ le déploiement des engagements et objectifs fixés par le **Global Biodiversity Framework** de la Convention pour la Diversité Biologique ;
- ▶ les **recommandations des Groupes de Travail du Finance for Biodiversity Pledge** sur l'engagement ;
- ▶ le cadre des **Science Based Targets for Nature**, et notamment l'analyse des pressions des principaux secteurs clés pour la biodiversité.
- ▶ les enjeux principaux du secteur selon la base **ENCORE**
- ▶ les rapports scientifiques et études d'ONG spécifiques à l'entreprise et son activité.

SECTEURS CLÉS POUR LA BIODIVERSITÉ (Science Based Targets Network)

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	Utilisation de l'éco-système			Utilisation de l'eau	Emissions de GES	Polluants			Déchets solides	Dérèglement
		terrestre	d'eau douce	marin			de l'air	de l'eau	du sol		
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE	Vente au détail d'ordinateurs & d'équipements électroniques	3	3	3	3	5	3	3	3	3	3
	Chaussures	3	3	3	3	5	3	3	3	4	3
	Ameublement	3	3	3	4	5	5	5	5	4	3
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE	Produits de base	4	3	3	5	4	2	3	2	3	2
	Commerce de détail alimentaire	4	3	3	3	5	2	3	2	3	2
	Produits de soins personnels	4	3	3	4	3	3	4	2	4	2
INDUSTRIE	Transport routier et ferroviaire	3	4	3	4	3	2	3	3	3	4
ENERGIE	Exploration et production de pétrole et de gaz	4	3	4	5	4	3	4	5	3	4
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS	Distribution d'électricité	3	3	3	2	1	3	3	3	3	3
	Distribution	4	3	3	4	5	3	4	3	3	3

1 Très faible
 3 Faible
 3 Moyen
 4 Elevé
 5 Très élevé
 □ Aucune donnée

3 ← en amont
5 ← activité
□ ← en aval

Changement d'utilisation des sols et des mers
 Surexploitation des ressources
 Changement climatique
 Pollution
 Prolifération d'espèces invasives

Source : Science Based Targets Network, 2021

NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT



















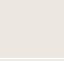











En cas de controverse sévère, LBP AM/TFSA se réservent la possibilité d'engager le dialogue avec l'entreprise concernée afin d'évaluer les mesures de remédiation qu'elle a mises en œuvre pour atténuer l'impact de celle-ci et éviter qu'elle ne se reproduise.

Pour le cas où cet engagement ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs, LBP AM/TFSA délibéreront des mesures d'escalade au sein d'un comité dédié. En cas d'exclusion, ils pourront envisager un suivi de l'entreprise afin que, lorsque ces mesures seront mises en œuvre, elle soit réintégrée à l'univers d'investissement.

Engagement collaboratif

LBP AM/TFSA participent également à des initiatives d'engagement collaboratif sur des thématiques permettant d'adresser les pressions sur la biodiversité.

ENGAGEMENT COLLABORATIF

COORDINATEUR	THÈME DE L'ENGAGEMENT					
CERES	Production responsable de matières premières et lutte contre la déforestation					
	Protéines durables					
FAIRR	Aquaculture durable et sourcing responsable de nourriture aquacole					
	Utilisation responsable des antibiotiques et antimicrobiens (élevage)					
Coalition d'investisseurs Rainforest Action	Biodiversité et pollution					
	Déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du secteur automobile					
CDP	Reporting – Questionnaire « Forêts »					
	Reporting – Questionnaire « Eau »					
FIR	Economie circulaire					
PRI	Matières premières responsables					
ShareAction à venir	Utilisation de produits chimiques agricoles					
	Protection des sites classés « Patrimoine mondial de l'UNESCO »					
Nature Action 100 à venir	Nature Action 100 (Biodiversité)					

 Changement d'utilisation des sols et des mers
  Surexploitation des ressources
  Changement climatique
  Pollution
  Prolifération d'espèces invasives

En 2022-2023, ces engagements portent sur :

- ▶ **L'économie circulaire, coordonnés par le Forum pour l'Investissement Responsable** en partenariat avec l'Institut pour l'Economie Circulaire, pour appréhender la façon dont les entreprises du SBF 120 prennent en compte le sujet de la circularité et les inciter à améliorer leurs pratiques par l'intermédiaire d'échanges avec les investisseurs.
- ▶ **La préservation de la biodiversité dans la production de matières premières, coordonnés par le CERES**, et déclinés sur les enjeux de l'utilisation des terres, de la surexploitation des ressources et de l'impact sur le changement climatique, engendrés par la déforestation et la perte de biodiversité, notamment au sein de la chaîne d'approvisionnement.
- ▶ **La production responsable de matières premières, coordonnés par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)**, afin de promouvoir la lutte contre la déforestation, la transparence et le suivi de la chaîne d'approvisionnement, et le respect des droits humains.
- ▶ **La transition du secteur agro-alimentaire, coordonnés par le Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR)** sur la base d'études annuelles réalisées par ce réseau, sur les thématiques suivantes :
 - **Protéines durables**, pour une diversification et végétalisation de la gamme de produits et la mise en place de bonnes pratiques pour l'élevage. LBP AM/TFSA sont par ailleurs devenus, signataires du « Cerrado Statement » contre la déforestation¹⁸.
 - **Aquaculture durable**, pour l'amélioration de la qualité de la nourriture aquacole dans le secteur du saumon et des crevettes.
 - **Pharmaceutique animale** et utilisation d'antibiotiques et antimicrobiens : signataires du « Statement on Antibiotics Stewardship »¹⁹ en faveur d'une utilisation responsable des antibiotiques dans la pharmaceutique animale, LBP AM/TFSA échangent avec les entreprises produisant des substances pharmaceutiques dédiées à l'élevage.
 - **Biodiversité et pollution** des sols, par les producteurs d'engrais et produits chimiques agricoles ; et producteurs de la filière porcine.
- ▶ **L'amélioration du reporting sur le climat, la gestion de l'eau et des forêts, coordonné par le Climate Disclosure Project (CDP)**, selon les questionnaires thématiques dédiés adressés aux sociétés pour rendre compte de leurs objectifs, stratégies et réalisations. LBP AM/TFSA, qui utilisent ces données dans le cadre de leurs analyses pour le dialogue avec les entreprises sur le sujet de la déforestation notamment, encouragent les sociétés à renseigner ces questionnaires par le biais de la « Non Disclosure Campaign » sur les thématiques Forêts et Eau.

18 - <https://cerradostatement.fairr.org/>

19 - <https://antibioticsstatement.fairr.org/>

- ▶ **La déforestation dans la chaîne d'approvisionnement automobile, dans le cadre d'un groupement d'investisseurs coordonnés par Storebrand AM en partenariat avec Rainforest Action Norway** afin d'échanger avec les différents maillons de la chaîne de valeur de la filière.
- ▶ Dans les prochains mois, LBP AM/TFSA rejoindront également l'engagement coordonné par ShareAction sur le sujet de la préservation des sites de biodiversité sensibles et sur l'utilisation de produits chimiques en agriculture, et **l'initiative Nature Action 100** coordonnée par plusieurs réseaux d'investisseurs.

Politique de vote en matière de biodiversité

Un nombre croissant d'entreprises définissent des stratégies de transition énergétique et écologique avec des objectifs de réduction de leurs impacts sur le climat et la biodiversité. Ces plans peuvent être soumis au vote consultatif des actionnaires via des résolutions nommées communément « say-on-climate » ou « say-on-nature ». LBP AM/TFSA sont favorables à l'introduction d'un vote régulier sur la stratégie environnementale holistique des sociétés et les objectifs associés, ainsi que sur un rapport détaillant la mise en œuvre de cette stratégie. LBP AM/TFSA encouragent particulièrement les sociétés cotées ayant une activité fortement émettrice de gaz à effet de serre et un fort impact sur la biodiversité à soumettre au vote des actionnaires ces résolutions.

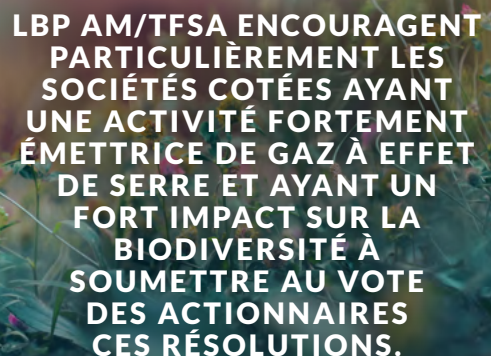
Ces résolutions sont analysées au cas par cas par LBP AM/TFSA. Cette analyse prend en compte les caractéristiques du plan soumis au vote, le niveau d'ambition du plan et de la transparence de ce dernier, notamment au regard des meilleures pratiques sectorielles ou de sociétés à enjeux assimilables.

LBP AM/TFSA encouragent les entreprises à élaborer et soumettre au vote une stratégie détaillée, précise, et fondée autant que possible sur des référentiels de place.

Cette stratégie devra appliquer la séquence

Eviter - Réduire - Compenser

et s'inscrire de manière articulée et cohérente avec la stratégie globale du Groupe, notamment dans la politique d'investissement de ce dernier.



LBP AM/TFSA ENCOURAGENT PARTICULIÈREMENT LES SOCIÉTÉS COTÉES AYANT UNE ACTIVITÉ FORTEMENT ÉMETTRICE DE GAZ À EFFET DE SERRE ET AYANT UN FORT IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ À SOUMETTRE AU VOTE DES ACTIONNAIRES CES RÉOLUTIONS.

Sur le volet biodiversité

LBP AM/TFSA encouragent les entreprises à :

- ▶ identifier les impacts et dépendances liés à la biodiversité et aux services écosystémiques ;
- ▶ mettre en place d'une politique efficace de gestion des risques ainsi de d'établir des ambitions de protection-restauration-limitation de l'impact de leurs activités sur la nature ;
- ▶ suivre la démarche des **Science Based Targets for Nature** afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique ;
- ▶ mettre en place des plans de circularité et de réduction du plastique à usage unique.



Sur le volet climatique

LBP AM/TFSA, en ligne avec leur politique pétrole et gaz²⁰ et leur engagement au sein de la NZAMI, attendent de cette stratégie qu'elle soit assortie d'objectifs à court, moyen et long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et les catégories les plus significatives du scope 3.

Afin de contribuer à l'objectif mondial de neutralité carbone en 2050, LBP AM/TFSA encouragent les sociétés à adopter des trajectoires compatibles avec le scénario 1,5° des accords de Paris, sur un périmètre significatif de leurs activités. LBP AM/TFSA encouragent les entreprises à baser leur stratégie sur des scénarios climatiques ou sectoriels ainsi que des méthodologies tierces d'évaluation telles la Science Based Target Initiative.

LBP AM/TFSA se réservent la possibilité de voter contre les résolutions environnementales n'apportant pas ces éléments et de soutenir les résolutions actionnariales qui suivent les principes précédemment évoqués. Aussi, LBP AM/TFSA pourraient tenir responsable le conseil d'administration en cas d'absence d'ambition environnementale en s'opposant à la réélection d'un administrateur. LBP AM/TFSA recommandent également que la rémunération variable des dirigeants soit composée de critères environnementaux.

20 - https://www.labanquepostale-am.fr/media/publications/lbpam_politique_petrole_gaz_2022.pdf

NOTRE POLITIQUE D'INTÉGRATION DANS LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Intégration de la thématique Biodiversité dans la notation GREaT

LBP AM/TFSA s'engage à intégrer systématiquement l'enjeu biodiversité à l'analyse et la sélection d'actifs par le biais de la méthodologie de notation extra-financière propriétaire GREaT.

12 indicateurs sur 60 adressant les enjeux de biodiversité sont répartis au sein des critères et piliers suivants :

- ▶ **Le critère « Biodiversité et Eau » ;**
- ▶ **Le critère « Pollution et Déchets »** couvrant des thématiques connexes ;
- ▶ **Le pilier Transition Énergétique**, le changement climatique étant l'une des pressions sur la biodiversité.

La notation GREaT, intégrée dans les outils d'aide à la décision de la gestion LBP AM/TFSA, est au cœur du processus de sélection de titres.

MODÈLE DE NOTATION GREAT

NOTE
GREAT



4
PILIERS
GREAT



13
CRITÈRES



60
INDICATEURS



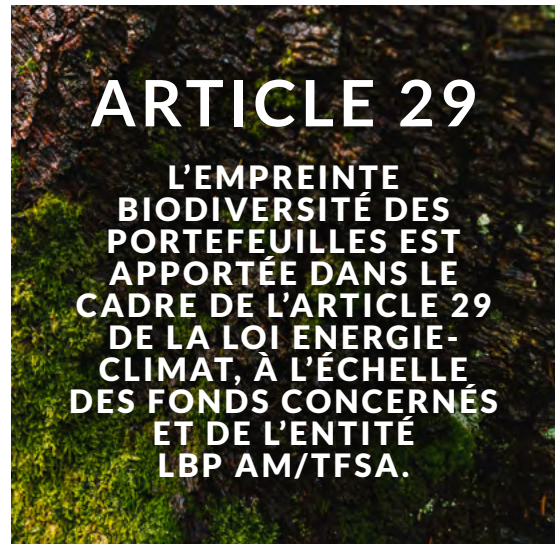
Suivi du KPI empreinte biodiversité ou « Global Biodiversity Score »



Avec leurs deux partenaires **Carbon4 Finance** et **CDC Biodiversité**, LBP AM/TFSA s'engagent à effectuer un suivi de l'empreinte biodiversité des investissements et à le publier.

L'empreinte biodiversité des portefeuilles est évaluée par le biais du **Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score® (BIA - GBS)** à l'échelle des portefeuilles. Elle est intégrée aux outils de gestion afin de permettre aux gérants de tenir compte de ce facteur au cours du processus d'investissement.

Elle est apportée dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie-Climat, à l'échelle des fonds concernés et des entités LBP AM/TFSA.



NOS ACTIONS DE PLAIDOYER



LBP AM/TFSA soutiennent des initiatives réglementaires visant à renforcer l'action des entreprises, y compris financières, en faveur de la préservation de la biodiversité.

LBP AM/TFSA promeuvent le renforcement du cadre global de gestion de la biodiversité. Ils sont notamment signataire de la prise de position proposée par les PRI²¹ sur le Cadre Global pour la Biodiversité et de l'appel à l'action des institutions financières dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

LBP AM/TFSA soutiennent également activement le renforcement des cadres réglementaires relatifs à deux thématiques clés :

► **Le reporting sur les enjeux de biodiversité :**

LBP AM/TFSA répondent aux consultations et revues de textes réglementaires concernant le reporting des entreprises et institutions financières sur la biodiversité, comme celui de la TNFD ou les standards de l'EFRAG.

► **La déforestation importée :**

Membre du groupe de travail de Finance for Tomorrow dédié à la biodiversité ; ainsi que d'un groupe ad-hoc travaillant sur le sujet de la déforestation importée ; LBP AM/TFSA œuvrent aux côtés des autres membres de la branche de Paris Europlace afin d'émettre des positions sur les évolutions réglementaires françaises, européennes ou encore internationales afin d'encourager les dispositifs visant à contrôler l'origine des produits importés et les chaînes d'approvisionnement dans le but de lutter contre la déforestation.



21 - Sign the financial sector statement on biodiversity for COP15 | PRI Web Page | PRI (unpri.org)

NOTRE MOBILISATION INTERNE



Nos actions de mécénat

Soutien à la protection et la restauration des écosystèmes avec Nature 2050

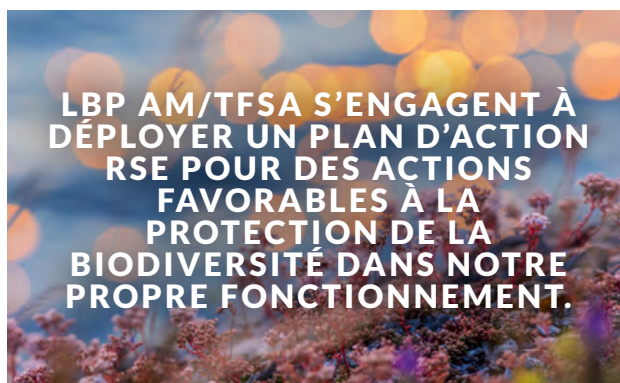
Certains fonds de la gamme de LBP AM/TFSA reversent une partie de leurs frais au programme de mécénat **Nature 2050**. Programme opéré par la Caisse des Dépôts (CDC Biodiversité), il permet de financer des projets basés sur la nature répondant à des enjeux d'adaptation au changement climatique des territoires : la restauration de zones humides, la création de continuités écologiques, la transition des espaces forestiers et agricoles ou encore l'amélioration de la biodiversité en ville ; et ce en France métropolitaine ou Outre-Mer²². Les objectifs et résultats sont quantifiables.

Notre politique RSE sur le volet biodiversité

La sensibilisation et la formation au cœur de notre stratégie RSE

LBP AM/TFSA déploient des actions de développement des compétences afin de renforcer la compréhension, l'adhésion et l'action des collaborateurs en faveur de la biodiversité. Elles visent notamment à sensibiliser aux :

- ▶ **interactions** entre climat et biodiversité ;
- ▶ **enjeux** de matérialité de la thématique ;
- ▶ **stratégies et outils** internes.



22 - Site de Nature 2050 : <https://www.nature2050.com/le-programme-nature2050/presentation-du-programme-nature2050/>

Intégrer l'enjeu dans la sélection de nos locaux, la vie d'entreprise

LBP AM/TFSA se sont dotés en avril 2023 de nouveaux locaux dans un bâtiment HQSE au cœur de La Félicité, complexe multiculturel au cœur de Paris. Doté d'un toit végétalisé, disposant d'une optimisation énergétique et de matériaux issus de l'économie circulaire, il s'aligne naturellement avec la vision globale de l'entreprise.

Au-delà du cadre de vie, LBP AM/TFSA souhaitent promouvoir le développement des écogestes qui aident l'entreprise à diminuer l'impact de ses activités directes sur l'environnement, par le biais de :

- ▶ **la mise en place d'initiatives zéro-déchet** avec la mise à disposition pour chaque collaborateur de tasses et gourdes, la présence de bacs de recyclage et la suppression des dosettes de cafés.
- ▶ **la promotion de la mobilité douce**, par la mise à disposition de vélos pour les déplacements quotidiens des collaborateurs ou le remboursement intégral des titres de transports en commun.
- ▶ **la réalisation d'un bilan carbone participatif** par le biais d'un partenariat avec la société **Greenly**, afin de favoriser l'appréhension de ses composantes et développer un plan d'amélioration.



Vue du siège LBP AM/TFSA - Paris ©David Chipperfield Architects

Cartographie de nos actions en réponse aux objectifs fixés par le premier projet de Cadre Mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 (Global Biodiversity Framework)

Le cadre définit 21 cibles d'action à atteindre à l'horizon 2030. Anticipant les attendus définis pour le système financier ; LBP AM/TFSA ont défini des moyens de répondre à 16 d'entre elles.

CIBLES D' ACTIONS

N°	CIBLE	ACTION(S) ASSOCIÉES
Cible 1	Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers , en conservant les zones intactes et sauvages existantes .	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement sur le respect des zones protégées • Incitation auprès des entreprises à s'aligner sur un objectif de ZéroArtificialisation Nette • Engagement sur l'aquaculture durable et la nourriture : lutte contre la surpêche et protection des ressources marines
Cible 2	Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration , en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires .	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au programme Nature 2050
Cible 3	Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes , en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement : Mise en avant d'IBAT pour cartographier les activités dans des zones protégées et mise en place de politiques adaptées
Cible 4	Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques , y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement sur les protéines durables - lutte contre les pratiques délétères d'élevage intensif • Engagement sur l'aquaculture durable et attention portée sur les espèces invasives (fuites de poissons) ; lutte contre la surpêche • Engagements sur le secteur Biens de consommation - sensibilisation et mise en place de bonnes pratiques agricoles pour le sourcing des matières premières et notamment la mise en garde contre les monocultures

CIBLES D'ACTIONS (SUITE)

N°	CIBLE	ACTION(S) ASSOCIÉES
Cible 5	Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine.	<ul style="list-style-type: none"> • Liste d'exclusions sur les controverses normatives faisant remonter les controverses sur le commerce illégal d'animaux sauvage
Cible 6	Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes , en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement , et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements : sensibilisation sur les problématiques potentielles pouvant être engendrées dans le cadre du transport de marchandises et de prolifération d'espèces envahissantes
Cible 7	Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement sur le sujet de la pollution des sols et l'utilisation de pesticides/ engrais chimiques • Engagement sur la circularité et le plastique • Objectifs climatiques d'alignement Net Zero émissions carbone
Cible 8	Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité , contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes , en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Politique climat s'appuyant sur les recommandations SBTi et intégrant des recommandations basées sur le Gold Standard. • Politique de vote encourageant les entreprises à avoir recours à des solutions fondées sur la nature pour diminuer leurs émissions carbone.
Cible 9	Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations , en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements sur les protéines durables, l'aquacultures durables, la pharmaceutique animale • Inclusion systématique d'un volet Social et droits des populations autochtones dans les demandes que nous faisons sur les politiques de sourcing responsable de matières premières faites aux entreprises
Cible 10	Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement , notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité , et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production .	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements sur les protéines durables, l'aquacultures durables, la pharmaceutique animale, la pollution des sols
Cible 11	Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau , et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de l'ensemble de la population.	

CIBLES D'ACTIONS (SUITE)

N°	CIBLE	ACTION(S) ASSOCIÉES
Cible 12	Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans la lutte contre la déforestation auprès des entreprises et auprès des régulateurs • Participation au programme Nature 2050
Cible 13	Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées , notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé .	
Cible 14	Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification , les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'empreinte biodiversité des investissements LBP AM/TFSA • Engagement avec les régulateurs • Participation à des groupes de travail pour le développement des données autour de la biodiversité afin de pouvoir intégrer la valeur des services rendus par la nature et du capital naturel dans les décisions d'investissement
Cible 15	Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité , du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs , en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'empreinte biodiversité des investissements LBP AM/TFSA et mise en place d'une politique Biodiversité visant à réduire cet impact - Réponse à l'article 29 de la Loi Energie/Climat
Cible 16	Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes , en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux .	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement : Demande de mise en place d'une politique de sensibilisation des consommateurs pour une maîtrise de leurs impacts dans la chaîne de valeur aval
Cible 17	Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.	

CIBLES D'ACTIONS (SUITE)

N°	CIBLE	ACTION(S) ASSOCIÉES
Cible 18	<p>Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'exclusion Biodiversité
Cible 19	<p>Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au programme Nature 2050
Cible 20	<p>Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.</p>	
Cible 21	<p>Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement : Au sein des divers engagements biodiversité, sensibilisation au respect des droits des populations autochtones dans l'ensemble des processus impliquant des activités sur des terres sur lesquelles elles sont présentes

Questionnaire envoyé aux entreprises dans le cadre de la politique d'exclusion

En cas de données publiques insuffisantes pour trancher sur la qualité des processus mis en place dans une optique de gestion des risques et impacts sur la biodiversité, ce questionnaire est adressé aux entreprises sélectionnées sur la base des critères quantitatifs.

Questions adressées au sein du formulaire

QUESTIONS GLOBALES ET ORGANISATIONNELLES :

- ▶ 1. Disposez-vous d'un interlocuteur dédié aux questions de Biodiversité ? Indiquez son nom, poste et contact
- ▶ 2. A quel niveau de hiérarchie et dans quel(s) comité(s) sont traitées et arbitrées les questions liées à la biodiversité au sein de votre organisation ?
- ▶ 3. Incluez-vous un KPI de biodiversité dans les critères de rémunération variable des dirigeants de votre entreprise ?
- ▶ 4. Avez-vous entrepris des démarches de sensibilisation/formation ? A quel niveau ?

POLITIQUE BIODIVERSITÉ

- ▶ 5. Avez-vous entrepris des travaux sur le sujet de la biodiversité ? Si oui, précisez
- ▶ 6. Ces travaux sont-ils de nature externe (philanthropie/financement d'actions de mécénat...) ou portent-elles sur vos activités directes ? Sur votre chaîne de valeur ? Indiquez si vous le pouvez un % d'activités et une vision sur le périmètre (branche d'activité ; produit ; zone géographique)
- ▶ 7. Avez-vous défini une politique biodiversité au sens large ?
- ▶ 8. Faites-vous le lien entre vos actions en matière de capital humain/social ; de biodiversité et en faveur du changement climatique ?
- ▶ 9. Disposez-vous d'une politique d'approvisionnement responsable dans laquelle vos fournisseurs ont des contraintes à respecter d'un point de vue de leur impact sur la biodiversité ? Cette politique est-elle contraignante (dates fixées ; pénalités si non-respect...)

EVALUATION DES RISQUES/DÉPENDANCES ET DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

- ▶ **10.** Avez-vous conduit une évaluation de vos dépendances au capital naturel et services écosystémiques ? Sur quel scope de votre activité ? Cela couvre-t-il toute votre chaîne de valeur ?
- ▶ **11.** Avez-vous conduit une évaluation de vos impacts ? Sur quel scope de votre activité ? Cela couvre-t-il toute votre chaîne de valeur ?
- ▶ **12.** Utilisez-vous une approche basée sur la localisation de vos sites d'activité ?
- ▶ **13.** Avez-vous relevé les principales pressions auxquelles votre activité est exposée ?
- ▶ **14.** Disposez-vous de différents KPIs de mesure de ces risques/impacts ?

OBJECTIFS ET CIBLES

- ▶ **15.** Avez-vous pris des engagements quant à la minimisation de votre impact sur la Biodiversité ? Quels sont-ils ?
- ▶ **16.** Travaillez-vous en partenariat avec des organisations externes sur le sujet de la biodiversité ? (ONG ; universités...)?
- ▶ **17.** Vous êtes-vous fixés des objectifs de réduction de votre impact biodiversité ? Sur une pression en particulier ? Sur une branche d'activité ? Un produit ?
- ▶ **18.** Vous êtes-vous fixés une date buttoir pour l'atteinte de cet objectif ?
- ▶ **19.** Avez-vous des objectifs intermédiaires ?
- ▶ **20.** Comment mesurez-vous votre progression vers l'atteinte de cet objectif ?

REPORTING

- ▶ **21.** Envisagez-vous des démarches de reporting sur la biodiversité ?
- ▶ **22.** Vous intéressez vous au cadre de la TNFD ?
- ▶ **23.** Reportez-vous (si pertinent) au CDP Forest ? Climate ? Water ?
- ▶ **24.** Pensez-vous reporter publiquement vos objectifs / KPIs de monitoring biodiversité ?